

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens  
**Band:** 50 (1979)  
**Heft:** 4: Rapport d'activité 1978

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

P214

# LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION  
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquantième année  
Paraît une fois par mois  
N° 4 Avril 1979

---

## SOMMAIRE

Le 9 juin 1979 à Saint-Ursanne - ADIJ (97) ; I. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 1978, à Saint-Imier (98) ; II. L'économie suisse en 1978 et ses perspectives en 1979 (104) ; III. Rapport d'activité 1978 : 1. Introduction (107) ; 2. Organes de l'association (107) ; 3. Administration (111) ; 4. Activité du comité (114) ; 5. Activité des commissions (119) ; IV. Comptes 1978 (131) ; V. Conclusions (133) ; Chronique économique (134).

## Le 9 juin 1979 à Saint-Ursanne assemblée générale de l'ADIJ

« La situation de l'Association pour la défense des intérêts du Jura » tel sera le sujet capital de notre assemblée 1979.

La conférence qui, traditionnellement, rehausse nos délibérations n'a pas lieu. Nos invités se limiteront aux autorités de la ville de Saint-Ursanne et à la presse.

Nous serons donc entre nous, membres de l'ADIJ, et nous pourrons prendre librement nos décisions quant à l'avenir de notre association.

Que chacun de nous retienne d'ores et déjà la date du 9 juin 1979 !

Notre journée se déroulera de la manière suivante :

10 h. Salutations et ouverture par le maire de Saint-Ursanne et par le président central.

### Assemblée générale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 1978 à Saint-Imier.
2. Rapport d'activité 1978.
3. Comptes 1978.
4. Election de la commission de vérification des comptes.
5. Modification de l'article 18 des statuts.
6. Situation de l'ADIJ ; proposition(s) quant à son avenir ; décision(s).
7. Programme d'activité 1979-1980 (suivant décision prise sous point 6).
8. Cotisations et budget 1979.
9. Divers et imprévu.

Après deux heures de délibérations, la séance administrative sera suivie à 12 h. 30 par la réception offerte par les autorités de Saint-Ursanne et, dès 13 h. 30, le repas sera servi à la Halle de sport et de spectacle de Saint-Ursanne.